

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST
VILLE DE CLERMONT



AVIS DE PROMULGATION

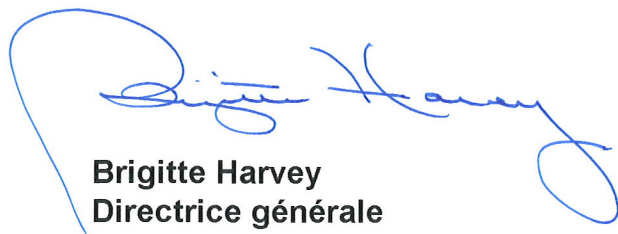
À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

AVIS est donné de ce qui suit :

QUE lors d'une assemblée ordinaire tenue le 13^e jour du mois de mai 2019, le conseil municipal de la Ville de Clermont a adopté le règlement numéro **VC-440-19-1 « Modifiant le règlement VC-440-15 - Établissant une grille de tarification pour la transcription, la reproduction, la transmission, la vente de documents et de renseignements nominatifs ainsi que les services offerts par la Ville de Clermont »**

Les intéressés pourront consulter ce règlement au bureau de la Ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

DONNÉ À CLERMONT, CE 14^e JOUR DE MAI 2019.



Brigitte Harvey
Directrice générale

